19 novembre 2026

#COMPTE-RENDU

COMITE DE SUIVI REFERENCEMENT MGEFI

du 13 novembre 2026

Compte rendu

Le dernier comité de suivi du référencement de la MGEFI s'est tenu le vendredi 13 novembre 2026.
Il a fait le bilan de la dernière année du référencement qui s'est terminé le 31 décembre 2025 et plus largement sur toute la période du référencement depuis près de 20 ans.

La **CGT Finances** a rappelé que la décision de 2007 de procéder par appel d'offre pour le choix d'un opérateur de PSC référencé était le premier pas vers la situation que nous connaissons aujourd'hui.
En effet, au départ une mutuelle est une institution de protection dont les travailleurs se dotent, qu'ils construisent eux-même et qu'ils dirigent.
Avec le référencement par appel d'offre, c'est le patron qui choisi l'opérateur, et c'est évidemment toujours le cas dans le cadre de la PSC obligatoire.

La **CGT Finances** défend l'obligation en terme de protection sociale car l'obligation assure une couverture à la totalité des travailleurs et permet ainsi une meilleure mutualisation. Mais « obligation d'adhésion » ne veut pas dire « opérateur imposé », et dans le cadre des négociations Fonction publique nous avions demandé d'avoir un panel d'opérateurs entre lesquels les collègues auraient pu faire leur choix.

La présentation du bilan chiffré de l'activité de la MGEFI a été cruelle pour les opérateurs actuels avec lesquels la **CGT Finances** n'a pu s'empêcher de faire des comparaisons.
Ainsi alors qu'en septembre dernier ALAN était fier de nous annoncer avoir rencontré 90 agents lors des actions de prévention depuis le début de l'année, le bilan de la MGEFI montre que près de 15.000 (!) collègues étaient rencontrés en moyenne chaque année.

Plus de 46.000 enfants étaient couverts dans le cadre du référencement MGEFI. ALAN a construit sa proposition sur 27.000 (pourquoi ? Mystère).
Résultat : aujourd'hui avec 44.000 enfants affiliés, le fond de solidarité famille n'est financièrement pas viable en l'état (cf compte rendu de la dernière commission paritaire de pilotage et de suivi : https://www.cgtfinances.fr/vie-des-agents/negociations-ministerielles/protection-sociale-complementaire/article/compte-rendu-de-la-commission-paritaire-de-pilotage-et-de-suivi-sante)

La **CGT Finances** a donc reposé les questions qu'elle pose depuis 18 mois :
comment et pourquoi ALAN a-t-il été le mieux noté y compris sur la proximité et la connaissance de la sociologie du ministère ?

Pour la **CGT Finances**, c'est un immense gâchis, le modèle mutualiste c'est moins cher, plus juste et plus efficace que les assurances privées. Sans compter la vie démocratique interne et le réseau des militants mutualistes passés par pertes (pour les agents) et profits (pour ALAN et GMF-VIVENTER).

La MGEFI a indiqué qu'elle s'était transformée et qu'elle existe toujours, les adhérents sont toujours suivis. La mutuelle continuera les versements pour les agents concernés (fait générateur du début de l'indemnisation en 2025) ; le lien est maintenu avec le Secrétariat général du ministère.

La **CGT Finances** fera tout pour changer de système et pour revenir à un opérateur mutualiste.
Pas un euro de nos cotisations ne doit finir dans la poche d'un rentier ou d'un spéculateur !